

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE CHAMBLY  
TENUE LE :

7 FÉVRIER 2011

Assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly, tenue à la mairie de Chambly, le lundi 7 février 2011, à 19 heures.

À laquelle assemblée sont présents mesdames les conseillères Denise Grégoire et Lucette Robert et messieurs les conseillers Steeves Demers, Serge Gélinas, Normand Perrault, Luc Ricard, Richard Tetreault, formant quorum, sous la présidence de monsieur le maire Denis Lavoie.

Sont également présents monsieur Jean Lacroix, directeur général, et madame Louise Bouvier, greffière.

---

RÉSOLUTION 2011-02-92      Acceptation de l'avis de convocation

---

PROPOSÉ par Mme la conseillère Lucette Robert

APPUYÉ par M. le conseiller Steeves Demers

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :-

QUE le conseil municipal accepte l'avis de convocation tel qu'il a été soumis.

RÉSOLUTION 2011-02-93      Adoption du règlement 93-02-184A  
amendant diverses dispositions des  
règlements 93-02 de zonage de la Ville de  
Chambly, 93-03 de Lotissement et 93-05  
relatif aux plans d'implantation et d'intégration  
architecturale

---

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Steeves Demers

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à l'adoption du règlement 93-02-184A amendant diverses dispositions des règlements 93-02 de zonage de la Ville de Chambly, 93-03 de lotissement et 93-05 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale. Le règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.

RÉSOLUTION 2011-02-94

Adoption du règlement 93-02-185A  
amendant le règlement 93-02 de zonage de  
la Ville de Chambly afin d'autoriser un projet  
d'habitation multifamiliale et commerciale sur  
l'emplacement 4 243 000 de l'avenue  
Bourgogne

---

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Steeves Demers

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à l'adoption du règlement 93-02-185A amendant le règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly afin d'autoriser un projet d'habitation multifamiliale et commerciale sur l'emplacement 4 243 000 de l'avenue Bourgogne. Le règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.

RÉSOLUTION 2011-02-95

Nomination de madame Sophie Martel à la  
fonction de régisseuse culturelle

---

ATTENDU que le poste de régisseur culturel est présentement vacant;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection composé du maire, monsieur Denis Lavoie, du directeur général, monsieur Jean Lacroix, et du directeur du Service loisirs et culture, monsieur Richard Coulombe, à l'effet de nommer madame Sophie Martel, agente culturelle, à la fonction de régisseur culturel;

ATTENDU QUE cette nomination est assujettie à une période d'essai de six mois et qu'au cours de cette période ou à son terme, madame Martel pourra réintégrer sa fonction d'agente culturelle à sa demande ou sur recommandation du directeur du service;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Steeves Demers

APPUYÉ par Mme la conseillère Lucette Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal nomme madame Sophie Martel à la fonction de régisseur culturel pour une période d'essai de six mois à compter des présentes. La période d'essai ne trouve toutefois pas application à l'article 16.03 de la politique administrative des cadres.

Ce poste est rangé à la classe 3 de l'échelle salariale des employés cadres et madame Martel est classée à l'échelon 9.

PROPOSÉ par Mme la conseillère Lucette Robert

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance de l'assemblée extraordinaire du 7 février 2011, à 19 heures, soit levée.

---

Denis Lavoie, maire

---

Louise Bouvier, greffière